

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DELUGA François**, **M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme . TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et **M. GLEYZE Jean-Luc, M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia, M. VAYSSE Ludovic**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée, M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de **M. Alain BACHE, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga, M. MONNIER Philippe, M. PAIN Cédric** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme Nathalie LE YONDRE, Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. PAIN Cédric, M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir **Mme Sophie PIQUEMAL, M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie PIQUEMAL, M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à **M. Philippe SARTRE, Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**

Absents : **M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul** (excusé), **Mme LARRUE Marie** (excusée), **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **M. LASSALE Jean-Claude, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Anaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation des représentants au Comité Territorial des Fonds Européens du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

Le territoire du Pays de Barval bénéficie depuis plusieurs années des programmes de développement local dans le cadre des mesures territorialisées des fonds européens. Depuis 2008, ce sont plus de 210 projets qui ont été soutenus pour un montant total d'investissements de 11 millions d'euros sur le territoire, financés à hauteur de 4.9 millions d'euros par les fonds européens. Au-delà de l'effet levier financier indéniable, les programmes européens sont de véritables outils de cohésion, de structuration territoriale, mais également d'innovation locale.

Forts de ces résultats positifs, les acteurs du territoire ont déposé une nouvelle candidature, pour la période de programmation européenne 2021-2027, qui a officiellement été retenue en instance régionale le 7 novembre 2022. Intitulée « AGIR EN FAVEUR DE LA RESILIENCE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE : POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE », cette stratégie se décline en 4 objectifs prioritaire :

- Développer un modèle économique équilibré et plus résilient
- Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale
- Accompagner les transitions
- Economie Bleue Durable : pour une identité maritime affamée du bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Ces dispositifs sont pilotés par deux comités, le Comité territorial des fonds européens, qui assure le suivi de la mise en œuvre globale de la stratégie, ainsi que la sélection des projets soutenus par les crédits LEADER et OS5-FEDER, et le comité de sélection Economie Bleue Durable (volet maritime), qui réalise la sélection des projets du DLAL-FEAMPA. Ces deux instances sont composées de représentants des secteurs publics et privés du territoire, qui se réunissent en moyenne trois fois par an. Il est proposé que le Parc naturel régional des Landes de Gascogne intègre le Comité technique territorial des Fonds Européens ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime procède à la désignation des représentants au Comité Territorial des fonds Européens du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre :

- Titulaire : M. FORET Thierry
- Suppléante : Mme PIQUEMAL Sophie

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte